

Pacte Invasions biologiques

Engager une stratégie territoriale
2022 -2026

Les espèces exotiques envahissantes constituent une préoccupation croissante à l'échelon mondial. Hors de leur aire d'origine, certaines espèces, animales comme végétales, peuvent générer durablement des impacts environnementaux, économiques et sanitaires majeurs. Notre territoire, enchâssé entre les estuaires de la Loire et de la Vilaine, n'échappe pas à ce phénomène. Afin de répondre aux multiples enjeux posés par l'une d'elles, 17 acteurs locaux se sont collectivement engagés le 19 novembre 2014 dans un Pacte de lutte contre le développement de la Jussie. Après cinq années d'échanges et d'actions, ils ont souhaité poursuivre la dynamique et l'étendre aux invasions biologiques actuelles et futures.

Face à la pluralité des organismes invasifs, à la diversité des espaces naturels et aménagés concernés, à la multiplicité des conséquences sur les écosystèmes et nos activités, Le Pacte «invasions biologiques» traduit l'ambition des collectivités locales et des services publics à innover pour construire une réponse collective, raisonnée et solidaire.

Un territoire à risque

Qu'elles soient d'eau douce ou salée, les zones humides contribuent largement à l'identité et la renommée du territoire. Marais de Brière et du Brivet, de Guérande, du Mès et de Pont Mahé, de l'estuaire de la Loire mais aussi les interfaces littorales périphériques, sont reconnues internationalement pour leur biodiversité remarquable. Bocages et espaces boisés complètent cette diversité de milieux et de réservoirs de biodiversité. Territoire riche par nature, il l'est également des hommes qui y vivent et le façonnent. A côté des activités de productions primaires, agricoles, salicoles et conchylicoles, le territoire se caractérise également par des pôles commerciaux, industriels et touristiques majeurs.



LES INVASIONS BIOLOGIQUES

L'introduction d'espèces exotiques* hors de leur aire d'origine n'est pas un phénomène récent. L'homme, par ses déplacements, y a toujours contribué en brisant des barrières biogéographiques (océans, montagnes, déserts). L'intensification actuelle des transports de personnes et de marchandises explique l'acuité croissante de la problématique à l'échelle mondiale.

LES INVASIONS BIOLOGIQUES

Un territoire vulnérable

Trois grandes caractéristiques expliquent l'implantation de nombreuses espèces exotiques invasives :

- le climat tempéré et l'omniprésence de l'eau : elles n'y rencontrent pas de contraintes écologiques.
- un carrefour d'échanges maritimes et terrestres : elles y arrivent et y transitent.
- un fort taux d'aménagement : il multiplie introductions et opportunités d'acclimatation

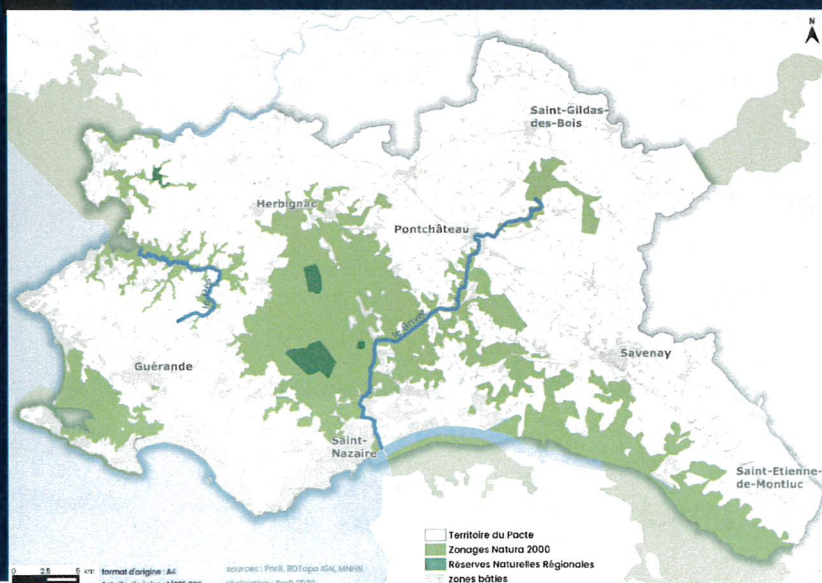
Un territoire à enjeux

- Territoire riche, il abrite une biodiversité remarquable, une population humaine nombreuse et un dynamisme économique qui peuvent être impactés par des invasions biologiques.

Tous les acteurs de la société peuvent un jour favoriser l'implantation d'espèces invasives, être pénalisés par l'une d'elle mais aussi contribuer à une meilleure prise en compte de cette problématique.



LE TERRITOIRE DU PACTE



- Communes concernées : 45

- Les Bassins versants du Brivet et littoraux entre Saint-Etienne-de-Montluc et Férel

- 2 communautés d'agglomération
- 2 communautés de communes

- Surface totale : 1339 km²

- Nombre d'habitants : 276 700

*Une espèce exotique envahissante est une espèce animale ou végétale exotique, c'est-à-dire non indigène sur ce territoire, dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, y menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. Source : Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes-2017- Ministère de l'environnement, de l'énergie et le la mer .

Les EEE* menacent à l'échelle mondiale :

32 % des oiseaux,
30 % des amphibiens,
20% des reptiles,
17 % des mammifères terrestres,
15% des mollusques,
inscrits dans la catégorie des espèces menacées selon la liste rouge mondiale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

>> Elles constituent ainsi la troisième pression pesant sur les espèces menacées au niveau mondial après la destruction des habitats et la surexploitation des espèces.

[source : Centre de ressources espèces exotiques envahissantes - <http://especies-exotiques-envahissantes.fr/>].

EEE* : Espèces Exotiques Envahissantes

Une stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes...

En réponse à ses engagements internationaux, la France s'est dotée d'une stratégie nationale publiée en 2017, basée sur des fondements scientifiques et déclinée en 5 axes :

- la prévention et la détection précoce,
- la maîtrise des espèces déjà établies et la restauration écologique,
- le développement des connaissances,
- la sensibilisation de toutes les parties prenantes,
- la gouvernance.

>> La stratégie nationale doit se décliner régionalement.

... et une nouvelle réglementation pour les espèces exotiques envahissantes

Basée sur une liste d'espèces régulièrement actualisée par l'Union européenne, la réglementation nationale s'est étoffée pour en interdire le commerce et en obliger la gestion, tant pour les particuliers que pour les collectivités.

>> Au 19 juillet 2022, 41 plantes, 14 invertébrés, 6 oiseaux, 10 poissons, 13 mammifères, 2 reptiles et 2 amphibiens sont identifiés.

Localement, une pression majeure

La charte du Parc naturel régional de Brière 2014-2026 identifie les invasions biologiques comme une pression majeure pour le territoire. Certaines d'entre elles occupent l'actualité locale depuis deux décennies : le Baccharis, le Ragondin, l'Ecrevisse de Louisiane, la Jussie. Leur nombre est bien supérieur !

>> Localement au moins 40 plantes et 30 animaux considérés comme invasifs avérés ou potentiels sont identifiés. Parmi elles, 24 sont classées préoccupantes pour l'Union européenne et réglementées en France.

Des conséquences significatives

Certaines espèces, une fois délocalisées, expriment leur potentiel à s'implanter et à produire des impacts significatifs à plusieurs niveaux :

- **Ecologique** : en modifiant les équilibres et en réduisant la diversité biologique des écosystèmes en place.
- **Economique** : en rendant improductif certains milieux ou en générant des contraintes supplémentaires d'exploitation, dont leur régulation.
- **Sanitaire** : en favorisant ou produisant des agents pathogènes menaçant populations animales et humaines.
- **Social** : en modifiant les paysages et leur appropriation elles modifient nos rapports à l'environnement.

Toutes les espèces exotiques ne deviennent pas invasives. Certaines se sont naturalisées sans provoquer de déséquilibres comme la Cotule pied-de-corbeau, plante sud-africaine. D'autres sont exploitées en agriculture depuis longtemps : le blé, la pomme de terre, ...



Les marais se ferment et deviennent inaccessibles lorsque le baccharis y prolifère.



La prolifération de Jussie sur les prairies humides menace l'élevage.



6 à 12% de la population est sensible au pollen de l'Ambrosie à feuilles d'armoise.



L'Ecrevisse de Louisiane a érodé la biodiversité aquatique des marais tout en profitant à quelques espèces, natives comme exotiques.

QUE RETENIR ?

- > Un territoire exposé et une population sensible dans sa globalité aux espèces invasives
- > Les invasions biologiques sont diverses et largement sous responsabilité humaine
- > Un phénomène ancien, complexe, mais qui s'accélère et va durer

Des savoir-faire locaux remarquables... à partager

Confrontés à une ou plusieurs espèces invasives, les acteurs du territoire ont acquis des expériences reconnues régionalement et nationalement. Rares sont les actions pilotées par un opérateur unique. Elles mobilisent généralement un ensemble d'acteurs institutionnels et la société civile. Si les proliférations d'invasives génèrent souvent des réactions passionnelles, les gestionnaires publics, quand ils le peuvent, consolident leurs démarches, par une évaluation scientifique des dynamiques invasives et des moyens de gestion adaptés. Confrontés à quelques espèces largement implantées, ils tentent d'être vigilants à l'apparition de nouvelles espèces et informent sur cette problématique.

LES PRINCIPALES OPÉRATIONS DE RÉGULATION SUR LE TERRITOIRE



La Jussie

- > Très présente sur les marais de Brière (Grande Brière Mottière, marais de Donges) et plus ponctuellement sur le reste du territoire.
- > Sur le Brivet, le Syndicat de Bassin Versant du Brivet anime les opérations de régulation où elle est principalement gérée par récolte manuelle et restauration localisée de la salinité. Ailleurs des actions ponctuelles sont menées par des collectivités locales.
- > En l'absence de solution de gestion éprouvée, elle prolifère sur certaines prairies humides.



Le ragondin

- > Présent dans tous les marais, cours d'eau et plans d'eau, il y dégrade les berges et y véhicule la leptospirose.
- > Sa gestion est conduite par le SBVB sur le bassin du Brivet et par les EPCI sur les bassins versants périphériques.
- > La régulation se fait par tir et piégeage dans le cadre de lutte collective par un réseau de bénévoles animé par Polleniz. Une indemnité à la capture est délivrée aux bénévoles.



L'ibis sacré

- > L'espèce est soumise à un plan de gestion national motivé par des enjeux de préservation de la biodiversité et encadré par arrêté ministériel depuis 2006.
- > Seuls les agents de l'Office Français de la Biodiversité sont habilités à effectuer des prélèvements.
- > Localement les populations erratiques ont largement diminué.



Le Frelon asiatique

- > Dispersé sur tout le territoire, il pose notamment des enjeux de maintien de l'apiculture et de santé publique.
- > Polleniz anime un plan d'action collectif pour la Loire-Atlantique.
- > Les destructions des nids sont réalisées par des entreprises référencées dont l'intervention chez les particuliers peut être prise en charge par les collectivités selon des modalités qui leur sont propres.



Le Baccharis

- > Très présent sur le littoral, il se propage dans les infrastructures industrielles de l'estuaire de la Loire, et dans une moindre mesure, vers les marais de Brière.
- > Sur les marais salants, Cap atlantique organise localement des opérations de gestion, par coupe, arrachage, éco pâturage que viennent compléter des actions associatives.
- > En Grande Brière Mottière, il est contrôlé en marge des récoltes organisées pour la Jussie.

D'AUTRES EXEMPLES DE GESTION



L'interdiction de remettre à l'eau vivant les poissons-chats ne suffit pas à réduire son abondance



La crassule : envisager l'adaptation plus que le contrôle

QUE RETENIR ?

- > Peu d'espèces invasives sont gérées à l'échelle du territoire
- > Des espèces et espaces orphelins d'actions portées par une stratégie

stratégies collectives

Coopérations

Acquisition de
connaissances

Veille territoriale

Evaluer les risques

Gouvernance

Valoriser les expériences

La veille environnementale ou détecter les espèces invasives à temps

Hormis les plantes aquatiques invasives et les poissons exotiques qui font l'objet de suivis annuels sur les marais du Brivet par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière, la détection de nouvelles espèces invasives est souvent opportuniste. La présence d'agents sensibilisés sur le terrain permet d'identifier de nouvelles introductions et de déclencher, si besoin, une réponse rapide.

Une recherche pour aider à la décision et gestion

La Jussie et l'Ecrevisse de Louisiane font l'objet d'une expertise scientifique constante depuis les années 2000 sous impulsion du Syndicat mixte du Parc pour comprendre leur dynamique et explorer des solutions. La gestion et les impacts du baccharis sont l'objet d'expertises sur le territoire de Cap atlantique. Les autres espèces n'ont pas ou peu mobilisées l'évaluation scientifique.

Il en est de même pour une approche de la problématique s'intéressant d'avantage aux équilibres écosystémiques.

Pourquoi un Pacte «invasions biologique»?

Les besoins de gestion des espèces invasives largement implantées tout comme l'arrivée de nouvelles espèces vont perdurer voire s'intensifier. Confrontés à la multiplicité des espèces invasives et de leurs conséquences, les acteurs publics territoriaux vont être de plus en plus sollicités pour apporter des réponses aux enjeux environnementaux, économiques et sanitaires. Forts de leur expérience, les signataires ont conscience que l'action locale collective doit être renforcée par la création de synergies pour une meilleure efficacité et lisibilité de l'action publique.

Comment?

La capacité des espèces invasives à s'affranchir des barrières géographiques et administratives ou de clivage sociaux et économiques nécessite une approche solidaire innovante intégrant l'ensemble des compétences publiques et de la société civile. Celle-ci reposera sur l'émergence d'une culture commune, construite par le partage des connaissances, la construction et la coopération collective.

La réponse locale à construire, déclinaison opérationnelle de la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes, respectueuse des contextes locaux, sera régulièrement évaluée et actualisée pour s'adapter.



QUE RETENIR ?

- > Veille et science : des actions transversales pour aider les gestionnaires
- > Un triptyque en invasions biologiques: prévenir, contenir, gérer ... trois enjeux clés
- > Identification, évaluation et mobilisation rapides pour limiter les risques

Le Pacte «invasions biologiques» C'est quoi? C'est qui?

Partagé par les collectivités locales, des établissements publics ou un organisme à vocation sanitaire, le pacte est l'ambition d'innover ensemble, pour une meilleure appréhension des problématiques liées aux espèces invasives. S'appuyant sur une gouvernance inédite, il construira une réponse locale opérationnelle pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes, guider les interventions de régulation en intégrant la restauration des écosystèmes et fédérera pour améliorer et mutualiser les connaissances. Sans parti pris, il construira ses propositions sur l'expertise disponible et l'écoute des acteurs, dans le respect de leurs compétences

>> Un objectif : construire une réponse locale relative aux invasions biologiques

UNE GOUVERNANCE POUR CRÉER ENSEMBLE

Un Conseil stratégique,

sous la double présidence de Monsieur le Sous-préfet de Saint-Nazaire et du Président du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière, les signataires et services déconcentrés de l'Etat, s'assureront de la bonne avancée du Pacte invasions biologiques sur la période 2022-2026 et en évalueront les réalisations et leur cohérence avec la stratégie nationale et les politiques publiques de préservation de la biodiversité. Il veillera à la permanence de l'engagement des signataires, à la transparence et l'objectivité des travaux ainsi qu'à l'atteinte des objectifs identifiés. *(Une rencontre annuelle)*

Une cellule technique,

sous la présidence du Président de la commission biodiversité du syndicat mixte du Parc naturel régional, les représentants techniques des signataires et les services déconcentrés de l'Etat, seront force de propositions auprès du Conseil stratégique et mettront en oeuvre leurs décisions. *(Deux rencontres annuelles)*

Une conférence sur les «invasions biologiques» en Brière

réunira les acteurs locaux concernés, de la société civile et de la sphère publique afin de construire avec eux l'opérationnalité du pacte et de rendre compte de son avancée. Sous la présidence du Président du Parc naturel régional de Brière, la conférence sera un temps de partage et de cohésion. *(Une rencontre annuelle)*

PRINCIPE DE DIALOGUE, DE COLLABORATION ET DE MISE EN OEUVRE

L'animation, la représentation et le secrétariat ainsi que l'organisation des trois instances sont confiées au syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière. Tout développement du Pacte, nécessitant un renforcement de moyens, sera discuté collégialement par les signataires et arbitré par le Conseil stratégique. Fort de leur légitimité réglementaire ou de leur expérience, des signataires pourraient être identifiés référent d'une stratégie locale de gestion d'une espèce, pour insuffler une meilleure dynamique d'action à l'échelle du territoire.

Tous les signataires s'engagent dans la mise en oeuvre de ce pacte en se donnant les moyens pour

- > Maintenir un échange permanent entre signataires
- > Participer aux travaux et réunions nécessaires à la mise en oeuvre du pacte
- > Collaborer aux transferts d'informations entre les signataires
- > Organiser collectivement le suivi des actions et objectifs
- > Examiner et répondre collectivement aux sollicitations concernant le territoire

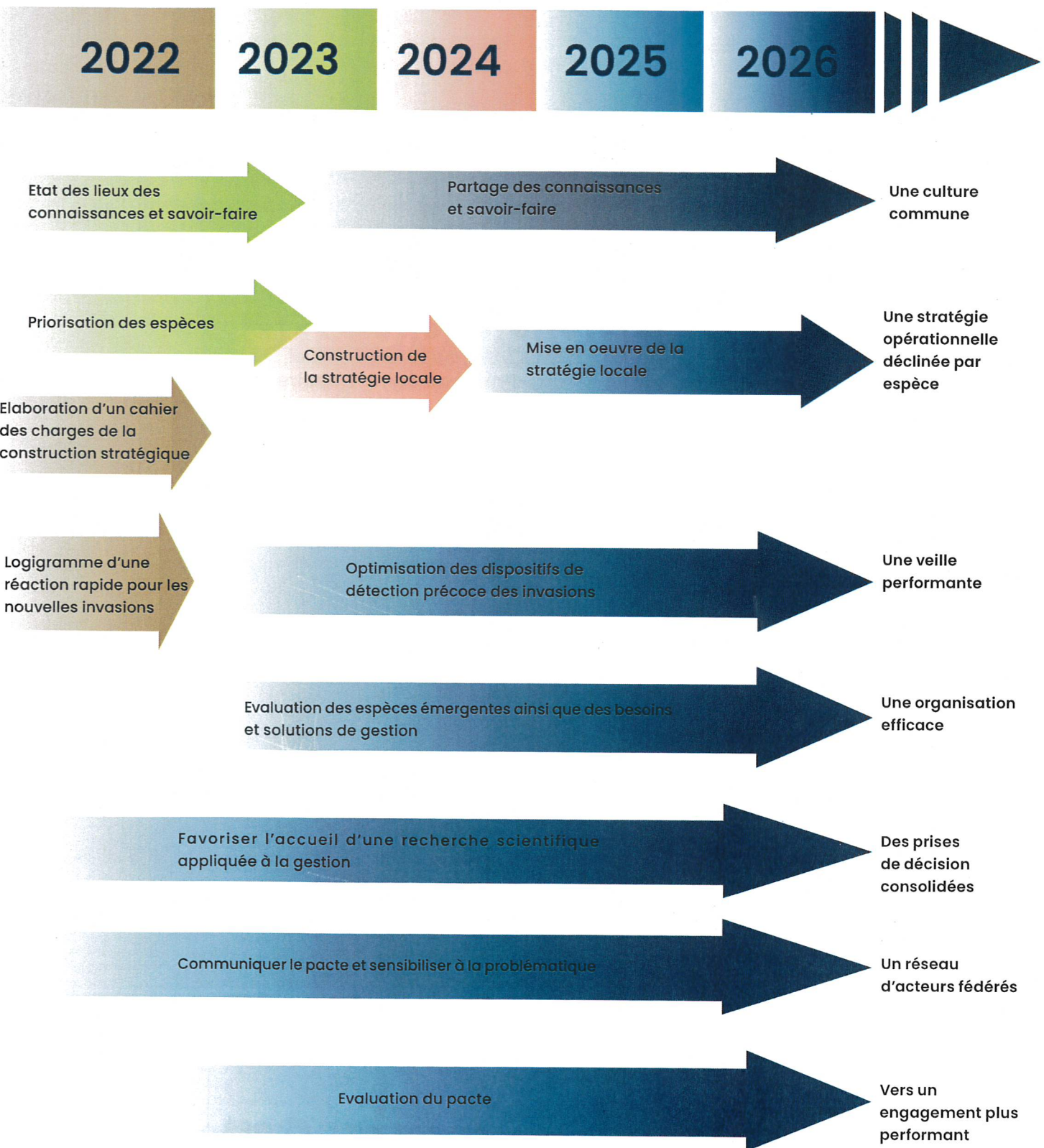
Le Pacte «invasions biologiques» collaborera avec le Réseau espèces exotiques envahissantes des Pays de la Loire animé par le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire ainsi qu'avec le Centre de ressources invasions biologiques animé par le comité français de l'Union Internationale de Conservation de la Nature. La représentation du Pacte « invasions biologiques » dans ces instances sera précisée.

Le Pacte « invasions biologiques » recherchera la cohérence avec la Stratégie régionale de gestion des espèces exotiques envahissantes prochainement élaborée.

Afin de parfaire son analyse, la cellule technique mobilisera l'expertise disponible auprès de ces deux réseaux mais également auprès du Conseil scientifique et prospectif du Parc, du Conservatoire botanique national de Brest, de chercheurs ou organismes experts en ce domaine.

>> Le pacte se veut être un laboratoire de la construction et du partage d'une réponse locale.

Construction collective et objectifs



MANIFESTE

L'accélération des introductions d'espèces hors de leur aire d'origine est une résultante de notre société moderne mondialisant les échanges. Certaines d'entre elles peuvent, dans leur nouvelle aire d'accueil, produire des déséquilibres majeurs sur les plans écologiques, économiques et sanitaires. Elles constituent les invasions biologiques. Les enjeux posés par les espèces exotiques envahissantes mobilisent les organisations nationales et internationales qui les considèrent comme une cause majeure d'érosion de la biodiversité.

Les signataires, conscients que le territoire localisé entre les estuaires de la Vilaine et de la Loire, est particulièrement exposé aux invasions biologiques, animales comme végétales, mais aussi conscients de leurs responsabilités environnementales, sociales et économiques, s'engagent collectivement dans le pacte «invasions biologiques» vers une stratégie territoriale 2022-2026. Constatant la diversité des espèces invasives présentes, entendant les interpellations générées par leur prolifération ou leur régulation, convaincus des risques d'implantations de nouvelles espèces, ils veulent par ce pacte fédérer durablement les énergies et intelligences locales pour anticiper les réponses.

Les signataires ambitionnent, par un dialogue constant, de construire une réponse territoriale adaptée aux enjeux locaux et partagée avec la société civile. S'appuyant sur la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes, ils en construiront une déclinaison opérationnelle et solidaire. Forts des expériences acquises et des compétences mobilisées, ils développeront des progrès concrets, pour gérer les espèces largement implantées et prévenir les proliférations, notamment par une réaction rapide quand elle est justifiée et possible.

S'imposant une vigilance quant à la maîtrise des finances publiques, les signataires privilégieront l'optimisation des moyens et la mise en œuvre de solutions innovantes, notamment étayées par des approches scientifiques et écosystémiques de la problématique. Recherchant la performance et la transparence de l'action publique, le pacte sera évalué et porté à connaissance. La prise en charge des invasions biologiques est un projet complexe. D'ici à 5 ans, des problématiques perdureront et le pacte n'a pas la prétention d'y mettre fin. Les signataires ambitionnent de faire évoluer pratiques et organisations pour s'adapter à une dynamique durable de colonisation biologique et préparer le territoire à la gestion des risques induits.

Pacte signé le...6.décembre.2022...

ASt Nazaire.....

en présence de Monsieur le Préfet de la région des Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique, représenté par Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Nazaire

Pour

Le Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Le Président du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière

Le Président de La Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique

Le Président du Syndicat du Bassin Versant du Brivet

Le Président de Polleniz

Elaboré et mis en oeuvre avec le soutien de :

